

REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION - CQP TECHNICIEN CONSEIL EN GESTION DE LA REPRODUCTION ANIMALE

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de Compétences 1 : RÉALISER L'INSÉMINATION ANIMALE ET LES ACTES ZOOTECHNIQUES			
Activité 1 : Préparation de la tournée - Collecte des consignes - Préparation du matériel nécessaire	C.1.1 Collecter les consignes en enregistrant et hiérarchisant les demandes des éleveurs pour organiser efficacement sa tournée.	Questionnaire à visée professionnelle : Le candidat est interrogé à travers des cas pratiques basés sur des situations professionnelles fictives et organisés en questionnaire à choix multiples. Le questionnaire à visée professionnelle permet d'évaluer les compétences C.1.1, C.1.2, C.1.4, C.1.8, C.1.9 et C1.10. Le candidat est évalué sur sa capacité à : <ul style="list-style-type: none"> - Collecter et classer des consignes en tenant compte des caractéristiques de la tournée - Préparer le matériel - Préparer les doses - Réaliser la synchronisation des chaleurs - Réaliser des prélèvements biologiques - Enregistrer l'acte réalisé à des fins de traçabilité 	<u>L'optimisation de la tournée est assurée par la collecte et le classement des consignes :</u> - La totalité des messages est relevée. - Les consignes sont classées par ordre de priorité en fonction des contraintes de la tournée (localisation, urgence, type d'intervention). - Les caractéristiques de la tournée (emplacement géographique, demandes particulières, nombre d'appels) sont identifiées et prises en compte. - Les demandes des éleveurs sont prises en compte et comprises. - La situation de handicap est prise en compte, le cas échéant, dans la communication avec l'éleveur. - Les objectifs d'optimisation des temps de déplacement et de diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise sont pris en compte.
	C.1.2 Préparer le matériel et les équipements nécessaires aux actes techniques en anticipant les besoins en stock, en respectant la réglementation sur la circulation et le stockage des doses de semence, ainsi que les normes sanitaires et zootechniques, afin d'assurer des interventions conformes et sécurisée.	<u>Durée de l'épreuve :</u> voir règlement de certification <u>Lieu de l'évaluation :</u> voir règlement de certification <u>Évaluateur :</u> voir règlement de certification	<u>Les interventions sont préparées en complétude :</u> - Le matériel est connu et préparé (gants, EPI, gaines, pistolets, doses, décongélateur, matériel informatique, échographe, dispositif intravaginal ...). - La disponibilité, l'opérationnalité et la propreté du matériel sont vérifiés. - L'entretien de la cuve cryogénique est correctement effectué. - La réglementation en vigueur en matière de circulation et stockage des doses de semence et normes sanitaires et zootechniques est connue et maîtrisée. - L'état du véhicule est contrôlé.

		<p>Mise en situation professionnelle réelle et entretien oral avec le jury : La mise en situation permet d'évaluer les compétences suivantes : C.1.2, C1.3, C.1.4, C.1.5, C1.6, C.1.7, C1.11 et C.1.12.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle essence est effectué. - En cas de dysfonctionnement (panne informatique, matériels déréglés), les personnes référentes (responsable hiérarchique...) sont alertées.
<p>Activité 2 : Réalisation de l'insémination animale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de la femelle à inséminer - Préparation des doses - Mise en place de la semence 	<p>C.1.3 Identifier la femelle à inséminer en vérifiant son aptitude à être inséminée afin d'optimiser la réussite de l'acte d'insémination, de minimiser les risques et de s'assurer de la traçabilité de l'acte.</p>	<p>Le candidat est évalué sur sa capacité à effectuer les actes d'insémination et les actes zootechniques.</p> <p>Sur une situation réelle, supervisée par un jury d'évaluation, le candidat réalise en autonomie l'ensemble des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation du matériel - L'identification de la femelle à inséminer - La préparation des doses - La mise en place de la semence - La réalisation d'un palper rectal - La réalisation d'une échographie - Le nettoyage après l'intervention - La sécurisation de l'intervention 	<p><u>Les vérifications de la femelle à inséminer sont effectuées en complétude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La lecture des boucles d'identification de la femelle est effectuée. - L'intégralité des chiffres du numéro national de la femelle est pris en compte. - La conformité de la concordance entre la lecture et la commande passée est vérifiée. - Les vérifications d'aptitude de la femelle à être inséminée sont effectuées (délai de dernier vêlages, signes de chaleur rapportés, état corporel de l'animal, absence de gestation). - Le numéro de la femelle est correctement saisi dans l'outil métier (bulletin papier, logiciel).
	<p>C.1.4 Préparer les doses en appliquant le protocole de décongélation et en renseignant les documents de suivi, afin d'assurer la viabilité et la traçabilité de l'acte.</p>	<p><u>Durée de l'épreuve :</u> voir règlement de certification <u>Lieu de l'évaluation :</u> voir règlement de certification <u>Évaluateur :</u> voir règlement de certification</p>	<p><u>La préparation des doses répond aux objectifs de viabilité de la semence et de traçabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le protocole de la manipulation de la dose de semence (utilisation de pinces, hauteur des canisters) est connu et respecté. - Le protocole de décongélation de semence conventionnelle et/ou sexée (température de l'eau, temps de décongélation) est connu et appliqué. - Le code barre porteur de la référence de l'éjaculat est identifié et correctement reporté.
	<p>C.1.5 Réaliser l'insémination en appliquant les règles d'hygiène, les méthodes adaptées, les protocoles de l'entreprise et les bonnes pratiques, tout en communiquant avec l'éleveur sur son intervention afin d'optimiser les chances de fécondation de l'animal.</p>		<p><u>Les chances de fécondation de l'animal sont maximisées grâce à la mise en place correcte de la semence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le protocole de montage du pistolet est connu et appliqué. - Les règles d'hygiène (transport adéquat du pistolet monté avec de la semence décongelée) et de délai d'utilisation de la semence décongelée (maintien de la température de la semence) sont connues et respectées.

			<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de la semence est conforme aux protocoles de l'entreprise et mobilise correctement les connaissances sur l'animal (anatomie, caractéristiques générales, ...). - Le bien-être animal est pris en compte lors de l'intervention. - La lubrification du gant est correctement réalisée. - Les conditions de sécurité d'intervention (utilisation des EPI fournis par l'employeur) sont respectées. - La communication orale est adaptée (message, vocabulaire, clarté) avec une prise en considération de situations de handicap le cas échéant. - Les besoins de l'éleveur sont compris et pris en compte.
<p>Activité 3 : Réalisation des actes zootechniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du palper rectal - Réalisation de l'échographie - Synchronisation des chaleurs - Réalisation de prélèvements biologiques 	<p>C.1.6 Effectuer un palper rectal en utilisant les méthodes appropriées et proposées par l'entreprise et en respectant les bonnes pratiques afin de constater ou non la gestation.</p>		<p><u>Le constat de gestation par palper rectal est correctement réalisé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le type de constat de gestation (palper semi précoce, palper tardif) est effectué en adéquation avec le stade de gestation. - Le constat de gestation est correctement réalisé et mobilise correctement la connaissance des différents stades physiologiques de la gestation. - Le bien-être animal est pris en compte lors de l'intervention. - La lubrification du gant est correctement réalisée.
	<p>C.1.7 Réaliser une échographie en s'appuyant sur une interprétation des images pour constater ou non la gestation et l'éventualité d'une gestation précoce.</p>		<p><u>Le constat de gestation par échographie est correctement réalisé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La vérification du bon fonctionnement de l'échographe (en état de charge et sonde en état de fonctionnement) est effectuée. - Les images sur l'échographe sont correctement interprétées. - Les résultats de l'échographie sont communiqués clairement à l'éleveur, avec des explications adaptées à son niveau de compréhension. - Le constat de gestation précoce est correctement réalisé et mobilise correctement la connaissance des différents stades physiologiques de la gestation. - Les différents types de sonde (linéaire, sectoriel...) sont connus et correctement utilisés. - Le bien-être animal est pris en compte lors de l'intervention.

	<p>C.1.8 Synchroniser les chaleurs sur plusieurs femelles en appliquant le protocole défini, en respectant le cahier des charges de l'éleveur et la réglementation en vigueur afin d'harmoniser et maîtriser les cycles de reproduction.</p> <p>C.1.9 Réaliser des prélèvements biologiques conformément à la commande de l'éleveur et en respectant les protocoles définis par l'entreprise afin d'obtenir l'information génétique.</p>		<p>- La lubrification du gant est correctement réalisée.</p> <p><u>La synchronisation des chaleurs est correctement effectuée et est en adéquation avec les besoins de l'éleveur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les protocoles de synchronisation (délai de pose, date d'intervention, le dispositif intravaginal, injection intramusculaire) sont connus et appliqués. - La réglementation en matière d'utilisation des produits de synchronisation est connue, respectée et adaptée au cahier des charges des éleveurs. - Les bonnes pratiques (usage unique du matériel, élimination ou recyclage des déchets de prélèvement, ...) sont connues et appliquées selon la réglementation en vigueur. - Le bien-être animal est pris en compte lors de l'intervention. - Les besoins de l'éleveur exprimés dans le cahier des charges sont compris et pris en compte. - La communication orale avec l'éleveur est adaptée (message, vocabulaire, clarté) avec une prise en considération de situations de handicap, le cas échéant. <p><u>Les prélèvements biologiques sont correctement effectués et en adéquation avec la commande de l'éleveur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de prélèvements (poils avec follicule pileux, sang, cartilage ou bouse) sont maîtrisés et effectués. - Les protocoles définis par l'entreprise (prélèvement et expédition) sont maîtrisés et correctement appliqués. - Les bonnes pratiques (usage unique du matériel, élimination ou recyclage des déchets de prélèvement, ...) sont connues et appliquées selon la réglementation en vigueur. - Le bien-être animal est pris en compte lors de l'intervention. - La commande de l'éleveur est prise en compte. - La communication orale avec l'éleveur est adaptée (message, vocabulaire, clarté) avec une prise en considération de situations de handicap, le cas échéant.
<p>Activité 4 : Mise en œuvre des procédures de traçabilité, d'hygiène et de sécurité</p>	<p>C.1.10 Enregistrer les actes réalisés en s'appuyant sur les données légales et en intégrant les données zootechniques dans l'outil métier de l'entreprise afin</p>		<p><u>Les objectifs de traçabilité sont assurés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données légales (date de l'insémination, nom de l'inséminateur, identifiants de la vache, identifiants du

<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement à des fins de traçabilité des actes techniques réalisés - Nettoyage du matériel, des équipements et du lieu d'intervention - Sécurisation de l'environnement d'intervention 	<p>d'assurer la traçabilité des protocoles et/ou résultats obtenus.</p>		<p>taureau, référence éjaculat, race du reproducteur et numéro d'exploitation) sont connues.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données zootechniques sont identifiées et correctement prises en compte et rapportées. - Les actes réalisés sont enregistrés en complétude dans l'outil métier (logiciel ou bulletin papier). - L'outil métier (logiciel ou bulletin papier) est connu et correctement rempli.
	<p>C.1.11 Nettoyer son matériel, ses équipements et le lieu d'intervention en respectant les protocoles sanitaires en vigueur afin d'éviter les risques de contamination dans les élevages suivants.</p>		<p><u>La propreté du matériel, les équipements et le lieu d'intervention est assurée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire lors du nettoyage sont connues et appliquées. - Les déchets (gants, gaines, papiers, ...) sont entièrement collectés. - Le nettoyage des bottes et EPI est réalisé de manière systématique avant et après l'intervention. - Le cas échéant, en cas de risque de contamination, le nettoyage complet du pistolet est réalisé.
	<p>C.1.12. Sécuriser l'environnement d'intervention en appliquant les consignes de l'entreprise pour assurer sa protection et celle de l'animal lors de ses interventions techniques.</p>		<p><u>L'ensemble des pratiques de sécurité sont connues et appliquées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs de contention de l'animal mis en place par l'éleveur sont vérifiés et utilisés. - Les consignes de l'entreprise (port des bottes coquées et des EPI) sont connues, maîtrisées et appliquées. - Le bien-être animal est pris en compte lors de l'intervention. - Les informations sur le comportement de l'animal (agressivité par exemple) sont recueillies et prises en compte.

Bloc de Compétences 2 : CONSEILLER LES ÉLEVEURS DANS LA REPRODUCTION, L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE, LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE

<p>Activité 1 : Conseil en reproduction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement zootechnique à visée reproductive - Conseil en conduite d'élevage 	<p>C.2.1. Assurer un accompagnement zootechnique à visée reproductive en s'appuyant sur les données mises à sa disposition pour mettre en évidence des conduites de troupeau impactant la reproduction du cheptel.</p>	<p>Questionnaire à visée professionnelle :</p> <p>Le questionnaire à visée professionnelle permet d'évaluer les compétences C.2.1, C.2.2, C.2.3, C.2.5, C.2.7 et C.2.8.</p> <p>Le candidat est interrogé à travers des cas pratiques basés sur des situations</p>	<p><u>L'accompagnement est pertinent et s'appuie sur l'ensemble des données fournies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats des constats de gestation sont connus et maîtrisés. - Les données zootechniques impactant la reproduction sont connues et analysées.
--	--	--	--

<p>- Alerte sur les anomalies et dysfonctionnements</p>		<p>professionnelles fictives et organisés en questionnaire à choix multiples. Le candidat est évalué sur sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interpréter les données mises à sa disposition pour l'accompagnement zootechnique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes données produites par les outils de monitoring, le cas échéant, sont correctement utilisées. - Les données analysées sont restituées à l'éleveur de manière claire et compréhensible, avec des recommandations adaptées. - Une posture d'écoute active est adoptée.
	<p>C.2.2. Apporter des conseils à l'éleveur en matière de conduite d'élevage en se référant aux observations effectuées dans le cadre de sa visite afin de maximiser la qualité et la performance de la reproduction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des relevés d'observation terrain - Identifier les problèmes, anomalies et/ou dysfonctionnements sanitaires - Interpréter et synthétiser les résultats des analyses génétiques et des observations phénotypiques - Identifier les bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité - Identifier les anomalies phénotypiques bovines <p><u>Durée de l'épreuve</u> : voir règlement de certification</p> <p><u>Lieu de l'évaluation</u> : voir règlement de certification</p> <p><u>Évaluateur</u> : voir règlement de certification</p> <p>Étude de cas réelle soutenue à l'oral devant le jury : Dans le cadre d'une étude de cas présentant une exploitation, il doit justifier une série de conseils en reproduction, de conseils génétiques et de renouvellement de troupeau et de conseils en matière d'hygiène et de sécurité, présentés dans un planning d'accouplement et un plan d'action.</p>	<p><u>Les conseils en matière de conduite d'élevage sont pertinents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les principes en matière d'alimentation sont connus et maîtrisés. - Les principes en matière de mise à la reproduction des femelles sont connus et appliqués. - Les principes en matière de bien-être animal sont connus et transmis. - Les données issues de l'observation sur le terrain sont prises en compte et correctement analysées. - Une posture de conseil (relation de confiance, compréhension des besoins...) est adoptée. - Les conseils fournis permettent à l'éleveur d'adopter des actions correctives ou préventives adaptées à la reproduction de son cheptel.
	<p>C.2.3 Alerter l'éleveur en cas de suspicion de problèmes, d'anomalies et/ou de dysfonctionnements sanitaires, le cas échéant, en se référant aux observations effectuées dans le cadre de sa visite pour orienter l'éleveur vers les organismes ou intervenants compétents.</p>	<p><u>Lieu de l'évaluation</u> : voir règlement de certification</p> <p><u>Évaluateur</u> : voir règlement de certification</p> <p>Étude de cas réelle soutenue à l'oral devant le jury : Dans le cadre d'une étude de cas présentant une exploitation, il doit justifier une série de conseils en reproduction, de conseils génétiques et de renouvellement de troupeau et de conseils en matière d'hygiène et de sécurité, présentés dans un planning d'accouplement et un plan d'action.</p>	<p><u>L'information et l'orientation de l'éleveur en cas de suspicion, de problèmes, d'anomalies et/ou de dysfonctionnements sont effectuées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les problèmes, anomalies ou dysfonctionnements (avortements, veaux mal formés, etc.) sont identifiés. - Les organismes et les intervenants compétents sont connus. - La communication orale est adaptée (message, vocabulaire, clarté) avec une prise en considération de situations de handicap, le cas échéant. - Les informations concernant l'orientation vers des professionnels compétents sont transmises à l'éleveur.
<p>Activité 2 : Conseil génétique et renouvellement de troupeau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix d'accouplement 	<p>C.2.4 Effectuer un choix d'accouplement en sélectionnant le taureau le plus adapté aux objectifs de l'éleveur et aux caractéristiques des femelles afin</p>	<p><u>Le choix d'accouplement est pertinent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les connaissances de base relatives aux critères génétiques (mâles/femmes) sont maîtrisées (consanguinité, index de production, index morphologique). 	<p><u>Le choix d'accouplement est pertinent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les connaissances de base relatives aux critères génétiques (mâles/femmes) sont maîtrisées (consanguinité, index de production, index morphologique).

<ul style="list-style-type: none"> - Interprétation et synthèse des analyses génétiques et des observations phénotypiques - Sélection des supports femelles 	<p>d'optimiser le progrès génétique du troupeau.</p>	<p>Le candidat présente sa production, préparée en amont, au jury d'évaluation lors d'une soutenance orale et argumente ses choix.</p> <p>L'étude de cas permet d'évaluer les compétences suivantes : C.2.1 à C.2.9.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'estimation morphologique des animaux accouplés est correctement effectuée. - Le choix de l'accouplement est en adéquation avec les objectifs de l'éleveur. - Une posture de conseil (relation de confiance, compréhension des besoins, communication adéquate...) est adoptée.
	<p>C.2.5 Exploiter les résultats des analyses génétiques et des observations phénotypiques en les restituant de manière claire à l'éleveur afin d'éclairer ses choix en matière de reproduction.</p>	<p>Il est évalué sur sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un accompagnement zootechnique à visée reproductive - Apporter des conseils en conduite d'élevage - Alerter sur des problèmes ou dysfonctionnements sanitaires - Choisir un accouplement pertinent - Synthétiser les résultats des analyses génétiques et des observations phénotypiques 	<p><u>L'exploitation et la restitution des résultats permettent d'éclairer les choix de l'éleveur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'interprétation du génotypage est maîtrisée et correctement explicitée. - Les contrôles de performance et les observations phénotypiques sont correctement interprétés. - La communication orale est adaptée à l'interlocuteur avec une prise en considération de situations de handicap, le cas échéant. - Le vocabulaire technique est maîtrisé. - Les informations transmises à l'éleveur sont claires.
	<p>C.2.6 Choisir les supports femelles du troupeau en tenant compte des attentes de l'éleveur et des critères de sélection pour accompagner l'éleveur dans la gestion du renouvellement du cheptel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller sur la stratégie de renouvellement de troupeau - Communiquer des informations sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité - Communiquer les observations d'anomalies phénotypiques bovines - Alerter sur les manquements ou dysfonctionnement en matière de sécurité 	<p><u>Le choix des supports femelles est cohérent au regard du projet et des attentes de l'éleveur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les choix effectués en matière de plan d'accouplement sont proposés et clairement exposés à l'éleveur. - Le projet de l'éleveur est compris et pris en compte. - Les supports de renouvellement de troupeaux sont identifiés. - Une posture de conseil (leadership, compréhension des besoins...) est adoptée.
<p>Activité 3 : Conseil en matière d'hygiène et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information aux éleveurs en matière d'hygiène et de sécurité en élevage - Communication sur les anomalies phénotypiques 	<p>C.2.7 Apporter des préconisations aux éleveurs en matière d'hygiène et de sécurité en élevage en les sensibilisant sur les bonnes pratiques afin de faciliter les interventions et prévenir les risques sanitaires et leur propagation.</p>	<p>Un échange de questions réponses avec le jury est prévu.</p> <p><u>Durée de l'épreuve :</u> voir règlement de certification</p>	<p><u>La prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité est assurée par la transmission des bonnes pratiques à l'éleveur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bonnes pratiques sont connues et maîtrisées. - Les risques sanitaires sont connus et maîtrisés. - La communication orale est adaptée à l'interlocuteur avec une prise en considération de situations de handicap, le cas échéant.

- Alerte sur les manquements et dysfonctionnements en matière de sécurité	C.2.8 Signaler à son responsable hiérarchique les observations d'anomalies phénotypiques bovines en s'appuyant sur les problèmes constatés pour les transmettre à l'Observatoire national des anomalies bovines.	<u>Lieu de l'évaluation</u> : voir règlement de certification <u>Évaluateur</u> : voir règlement de certification	<u>Les anomalies phénotypiques sont identifiées et signalées</u> : - Les anomalies phénotypiques sont connues et maîtrisées. - Les procédures de l'Observatoire national des anomalies bovines sont connues, maîtrisées et appliquées. - Les informations sont systématiquement communiquées à la hiérarchie.
	C.2.9 Alerter l'éleveur et sa hiérarchie en cas de manquement ou de dysfonctionnement en matière de sécurité en se référant aux observations effectuées dans le cadre de sa visite pour proposer des solutions à mettre en place par l'éleveur.		<u>Les cas de manquements ou de dysfonctionnement de sécurité sont identifiés et signalés</u> : - Les anomalies ou dysfonctionnements (absence de contention des femelles, par exemple) sont identifiés et signalés. - La communication orale est adaptée à l'interlocuteur avec une prise en considération de situations de handicap, le cas échéant. - Les cas d'anomalie ou de dysfonctionnement sont systématiquement signalés à la hiérarchie. - Les solutions proposées sont pertinentes.

Bloc de Compétences 3 : VENDRE LES SOLUTIONS DE L'ENTREPRISE AUPRÈS D'UN PORTEFEUILLE D'ÉLEVEURS

Activité 1 : Préparation de la vente - Caractérisation des besoins et du projet de l'éleveur - Proposition des produits et services de l'entreprise	C.3.1 Identifier les besoins et les attentes de l'éleveur en le questionnant et en reformulant sa demande afin de caractériser son projet.	Questionnaire à visée professionnelle : Le candidat est interrogé à travers des cas pratiques basés sur des situations professionnelles fictives et organisés en questionnaire à choix multiples. Le questionnaire à visée professionnelle permet d'évaluer les compétences C.3.1, C.3.2 et C.3.6 Le candidat est évalué sur sa capacité à : - Caractériser des besoins et un projet d'élevage - Identifier les produits et services correspondant au projet de l'éleveur	<u>Les besoins et le projet de l'éleveur sont caractérisés</u> : - Les besoins exprimés (problème de reproduction, problème d'organisation de travail...) sont identifiés. - Le projet de l'éleveur (passage à l'élevage biologique, mise en place d'un robot, changement de race...) est clairement identifié. - Des indicateurs clés concernant le cheptel sont collectés et utilisés. - Les capacités d'écoute sont mobilisées. - Les questions à l'éleveur sont complètes et pertinentes. - Les besoins sont clairement reformulés.
	C.3.2 Proposer des produits et des services en prenant en considération le projet de l'éleveur et au regard de la gamme commercialisée par l'entreprise		<u>La proposition commerciale est pertinente</u> : - Le catalogue des produits et services est connu et maîtrisé. - L'offre est en adéquation avec le projet de l'éleveur.

	afin de proposer une offre commerciale sur mesure.	- Effectuer un reporting des activités commerciales	- Les spécificités du cheptel (élevage biologique, traite robotisée...) sont connues et prises en compte.
Activité 2 : Finalisation de la vente - Réalisation de la vente de services et /ou de produits - Suivi de la vente	C.3.3 Réaliser une vente de services et/ ou produits en s'appuyant sur des techniques commerciales afin de pérenniser l'activité de l'entreprise.	<u>Durée de l'épreuve</u> : voir règlement de certification <u>Lieu de l'évaluation</u> : voir règlement de certification <u>Évaluateur</u> : voir règlement de certification	<u>Les techniques commerciales (négociation) sont maîtrisées</u> : - Les arguments de vente avancés sont clairs et pertinents. - L'échange est ouvert et constructif. - Les terrains d'entente sont clairement identifiés.
	C.3.4 Effectuer un suivi de la vente en se référant aux observations effectuées dans le cadre de sa visite afin de s'assurer de la conformité du service ou du produit vendu avec les besoins de l'éleveur.	Étude de cas réelle soutenue à l'oral devant le jury : Dans le cadre d'une étude de cas, le candidat présente un argumentaire commercial. Il présente sa production, préparée en amont, au jury d'évaluation lors d'une soutenance orale et argumente ses choix. A partir de la présentation de l'entreprise et de la zone d'activité couverte, le candidat présente et argumente sa proposition de vente au regard du projet de l'éleveur et en utilisant les techniques commerciales. Il présente les éléments de suivi de sa vente ainsi que les propositions de développement de son portefeuille d'activités. L'étude de cas permet d'évaluer les compétences C.3.1, C.3.2, C.3.3, C.3.4, et C.3.5.	<u>Le suivi de vente est effectif</u> : - Les délais de livraison et du prix sont respectés. - La satisfaction de l'éleveur est prise en compte et évaluée au regard du produit/service vendu. - En cas de non-conformité, les causes sont investiguées et des actions correctives sont proposées. - La gestion des insatisfactions est complète. - En cas de litige, l'information est correctement relayée à la hiérarchie et/ou aux services concernés (service logistique, service génétique, ...).
Activité 3 : Développement commercial - Développement du portefeuille d'activité (prospection et suivi client) - Saisie des informations de l'activité commerciale à des fins de traçabilité	C.3.5 Développer un portefeuille d'activité en identifiant les caractéristiques et le projet des éleveurs et l'état de la concurrence sur la zone d'activité couverte par l'inséminateur afin de consolider le chiffre d'affaires de l'entreprise.	<u>Durée de l'épreuve</u> : voir règlement de certification <u>Lieu de l'évaluation</u> : voir règlement de certification	<u>Le développement du portefeuille est assuré</u> : - Les caractéristiques de son portefeuille (volume, besoins des éleveurs, activités, etc.) sont connues. - Les objectifs de développement stratégique (prospection et suivi client) de l'entreprise sont connus et maîtrisés. - L'état de la concurrence est connu. - Les outils et méthodes de prospection commerciale utilisés (prospection téléphonique, réseautage professionnelle, brochures) sont connus et utilisés. - La prospection est réalisée dans les délais et les conditions prévues par son entreprise. - Des actions de suivi client (personnalisation, programmes de fidélité, offres exclusives, feedback, ...) sont connues et mises en place. - La posture du candidat (défense des valeurs de l'entreprise) permet de valoriser l'image de l'entreprise. - La communication orale est adaptée à l'interlocuteur avec une prise en considération de situations de handicap, le cas échéant.

		<u>Évaluateur</u> : voir règlement de certification	
	C.3.6. Réaliser les activités commerciales de prospection et de suivi client, en utilisant les outils mis à disposition et en apportant les informations nécessaires pour le reporting d'activité, afin de formaliser les axes de progrès de l'entreprise et de garantir le suivi des ventes et actions réalisées.		<u>Le suivi de l'activité commerciale est assuré :</u> <ul style="list-style-type: none">- Les activités commerciales (vente de produits, services et prestations) et de prospection sont correctement restituées.- Les outils de reporting sont connus et utilisés.- Les informations collectées sont fiables, exhaustives et correctement renseignées.